

Recrute par voie contractuelle trois Maître-Nageur-Sauveteur (H/F)
CDD à temps complet – Base aquatique Nieuil l'Espoir
Du 03/06 au 1er/09 2024

Sous l'autorité de la responsable du service des sports et du chef de bassin, les Maître-Nageur Sauveteur (MNS) participent à la mise en œuvre de la politique sportive de la Communauté de Communes des Vallées du Clain, animent et encadrent les activités de la natation auprès de publics diversifiés, dans un environnement sécurisé.

Missions :

- Assurer la surveillance des bassins et des activités aquatiques à la base aquatique ;
- Assurer les séances d'enseignement scolaire (juin) et l'encadrement des stages "J'apprends à nager" ;
- Intervenir dans le cadre d'un projet éducatif en cohérence avec la politique sportive de la Communauté de communes ;
- Animer les activités nautiques ;
- Assurer le contrôle de l'application des règles en matière d'hygiène, de surveillance et de sécurité ;
- Veiller à la qualité de l'eau, réaliser les contrôles sanitaires 2 fois/jour et les reporter sur le carnet sanitaire, signaler les dysfonctionnements au chef de bassin ;
- Accueillir, surveiller le public en conformité avec les dispositions du P.O.S.S, prodiguer les premiers soins/secours ;
- Appliquer et faire appliquer le règlement intérieur ;
- Leçons de natation et d'Aquagym en-dehors du temps de travail, assurance professionnelle obligatoire ;

Profil :

- Etre titulaire du BEESAN ou BPJEPS AAN ou DEUST Activités physiques et aquatiques ... ;
- Certification de formation Sport Santé Niveau 1 ou 2 (facultatif) ;
- Etre à jour de la révision annuelle de l'attestation de formation aux premiers secours (PSE1 ou PSE2) et du CAEPMNS ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Conscience professionnelle ;
- Aptitudes au travail en équipe et esprit d'initiative ;
- Disponible du 3 juin au 1er septembre 2024 ;
- Capacités relationnelles, sens de l'écoute et de l'accueil ;
- Disponibilité, amabilité et aisance relationnelle vis-à-vis des usagers ;
- Sens du service public ;

Rémunération :

- Rémunération statutaire sur la grille des Educateurs Territoriaux des APS, échelon 7 et 8 (chef de bassin) ;
- Leçons de natation et cours d'aquagym ;

Lieu et horaires de travail :

- Base aquatique de Nieuil l'Espoir, 9 Route de Nouaillé, 86340 Nieuil-l'Espoir ;
- Base 35H annualisées, surveillance des bassins les week-end et jours fériés ;
- Réunions de préparation obligatoires : jeudi 30 et vendredi 31 mai 2024.

Renseignements : Mme DANTON Claire, responsable du service des sports au 07 87 27 99 82

Merci de bien vouloir adresser votre candidature (lettre et CV + copies des diplômes) :
à Monsieur Gilbert BEAUJANEU, Président de la Communauté de Communes
des Vallées du Clain, 25 Route de Nieuil 86340 LA VILLEDIEU DU CLAIN